



BLÉ TENDRE D'HIVER : synthèse désherbage 2019

(Chambres d'agriculture de la Charente, la Charente-Maritime, la Vienne, les Deux-Sèvres et la Vendée)

BLÉ TENDRE D'HIVER : SYNTHÈSE DÉSHERBAGE 2019

Au niveau mondial, 247 adventices sont résistantes à au moins une matière active, 144 sont des dicotylédones. Cela concerne 75 espèces adventices du blé. En France, on compte 5 graminées (Vulpins, RGA, Digitale, Panic et Agrostis) et 4 dicotylédones (Coquelicot, Matricaire, Vergerette, Séneçon).

Aujourd'hui, 4 matières actives seulement sont utilisées sur 78% des surfaces traitées à l'automne et 3 matières actives sur 77% des surfaces traitées au printemps.

Cette synthèse présente 2 essais avec la problématique « résistance aux sulfonyles ». Un essai sur ray-grass et un sur vulpin.

LES THÈMES DE TRAVAIL

- Tester les efficacités des applications de pré-levée suivie d'une post précoce avec un rattrapage de sulfonyles.
- Tester les efficacités de la post précoce avec un rattrapage de sulfonyles.
- Acquérir des références sur les nouveautés 2019 :
 - **Mateno** (Bayer) : *flufénacet 60 g/l + aclonifen 450 g/l + diflufénicanil 75 g/l*
Homologué à 2 l/ha, il pourra s'appliquer de la pré-levée à la post-levée uniquement en blé tendre. Il est interdit sur sols drainés. DVP et ZNT 20 m.
 - **Pontos** (BASF) : *flufénacet 240 g/l + picolinafen 100 g/l*
Homologué à 1 l/ha sur blé, orge, triticale et seigle. Il est interdit sur sols drainés et a une DVP de 20 m (produit sans DFF).
 - **Merkur / Period** (ADAMA) : *flufénacet 80 g/l + pendiméthaline 333 g/l + diflufénicanil 20 g/l*
Homologué à 3 l/ha sur blé, orge et triticale. Avec une application possible en post-levée précoce à partir d'une feuille des céréales. L'association de ces matières actives permet au produit d'avoir un mode d'action racinaire et foliaire. Il a une DVP de 20 m. Il est interdit sur sols drainés.
 - **Glosset 600 SC / Vulpix 600 SC / Hornet 600 SC** (Belchim) : *flufénacet 600 g/l*
Homologué à 0,4 l/ha sur blé tendre, blé dur*, orge, seigle et triticale. Il s'applique en post levée à partir d'une feuille des céréales. Il est interdit sur sols drainés, ZNT et DVP de 20 m.

*La dose recommandée sur blé dur est de 0,3 l/ha.

Si aucune alternative aux produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Des alternatives préventives existent dans le Hors Série 2017.

Rédacteurs : Conseillers Productions Végétales
Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres

<http://www.deux-sevres.chambagri.fr>

Réglementation phytosanitaire :

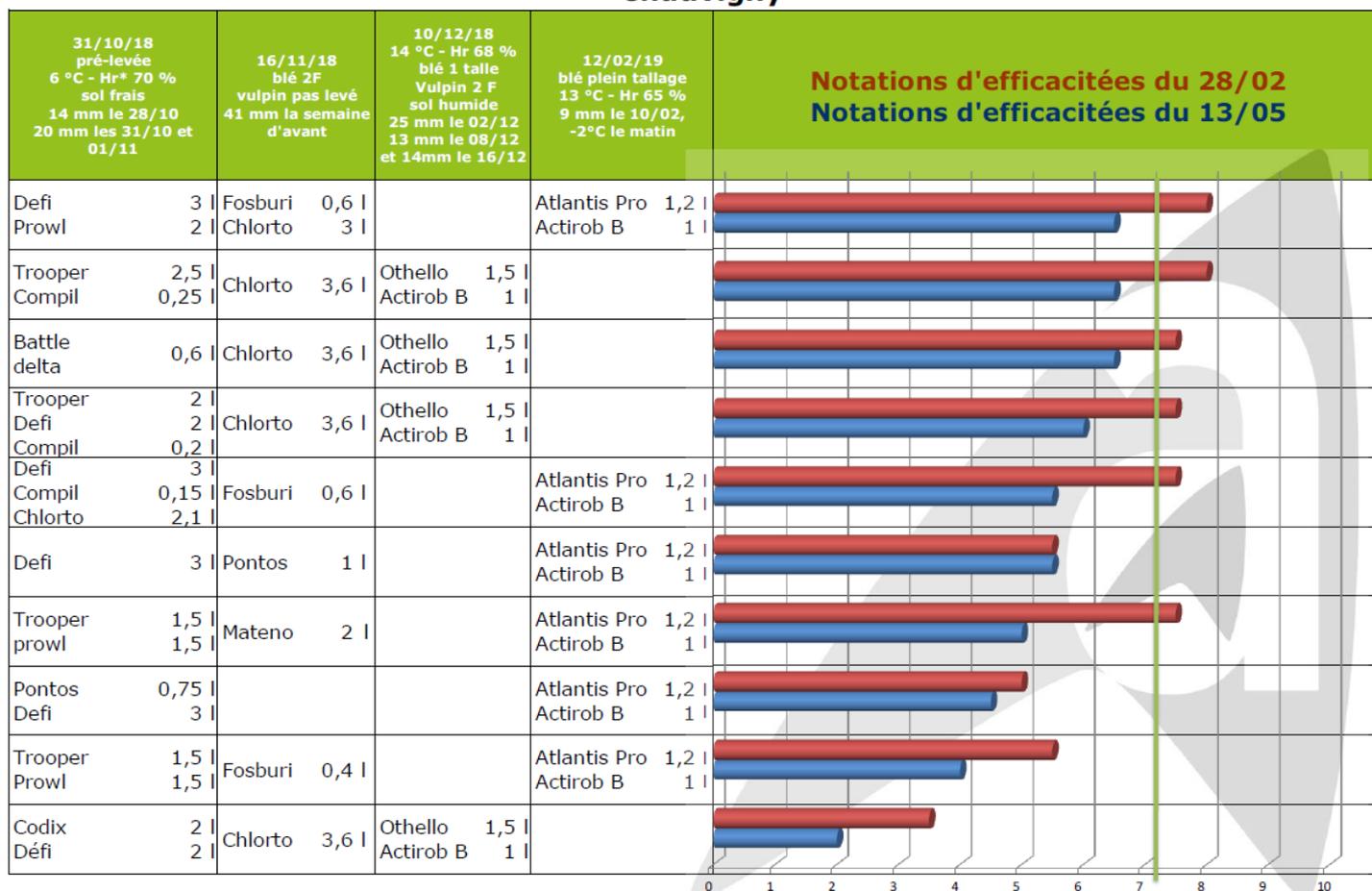
www.deux-sevres.chambagri.fr/environnement/guide-de-lenvironnement.html

OPÉ.COS.ENR.n°29 du 22/11/2017

La CA79 est agréée par le Ministère chargé de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA

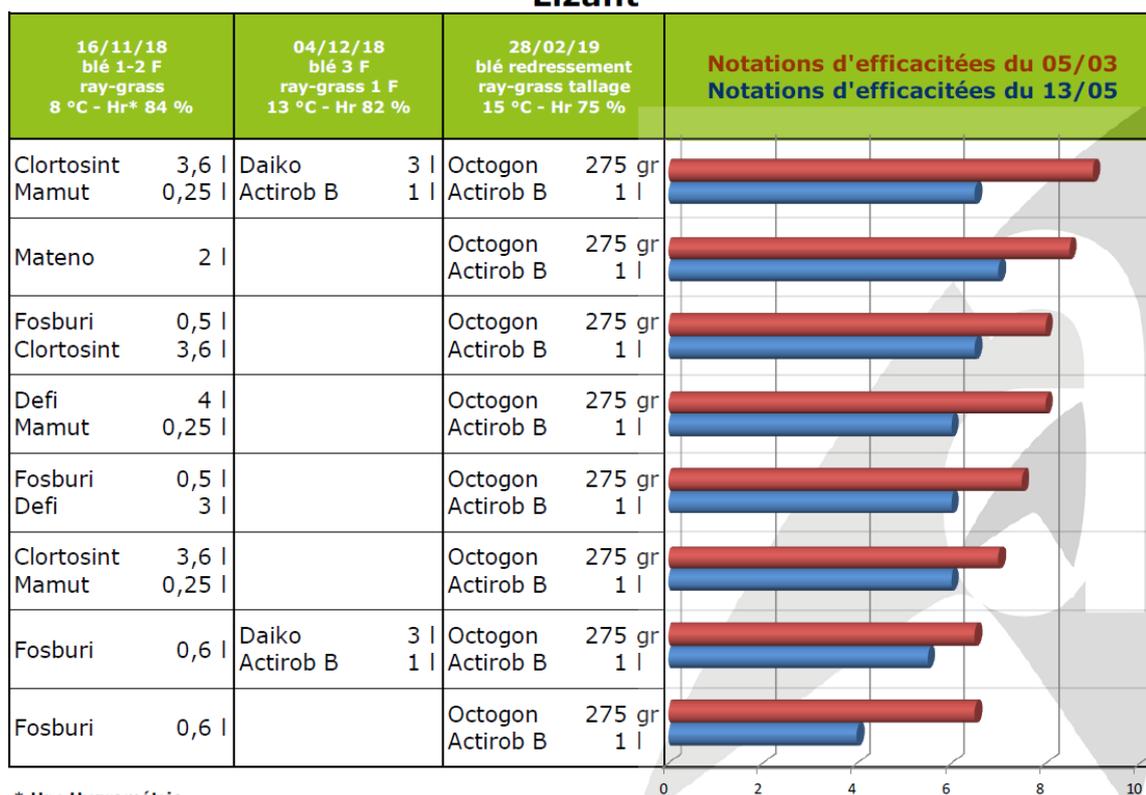


Essai vulpins 250/m² et ray-grass 100/m² Chauvigny



* Hr : Hygrométrie

Essai ray-grass 200/m² Lizant



* Hr : Hygrométrie

LES RECOMMANDATIONS

Pré-levée :

- **Défi** (Syngenta) : associé avec un partenaire, il est intéressant en cas de forte infestation en ray-grass. Attention à la sélectivité, des pertes de pieds sont possibles si les grains ne sont pas bien recouverts. Le produit présente peu d'intérêt sur vulpin.
- **Pontos** (BASF) : associé à du Défi, montre une bonne synergie mais manque de persistance dans le temps sur vulpin.
- **Mateno** (Bayer) : a une bonne efficacité en pré-levée. L'aclonifen permet de maintenir une bonne efficacité du produit malgré une baisse significative de la dose de flufénacet apportée.
- **Trooper** (BASF) : c'est une bonne référence en pré-levée seulement si les conditions sont favorables à son utilisation : humidité au semis.
- **Battle Delta / Navigate** (FMC) : c'est un produit qui apporte de la souplesse dans un programme. Il devient une référence en pré-levée. Attention : il est interdit sur sols drainés, a une DVP de 20m et n'est autorisé que sur blé, orge et triticale en pré-levée et post précoce.

Post précoce :

- **Pontos** : en post précoce, permet d'apporter plus de persistance dans le temps. Lasynergie flufénacet - picolinafen est légèrement inférieure à la formulation flufénacet -DFF.
- **Fosburi** : le produit de référence en post précoce. Il est efficace à conditions que les adventices ne dépassent pas le stade filament et que l'application ne soit pas suivie d'une période trop pluvieuse. L'efficacité de ce produit n'est visible que 4 à 5 semaines après application.
- **Mateno** : en post levée précoce, il est légèrement inférieur à la pré-levée et surtout présente plus de risque de phyto.

Sur les deux essais et l'ensemble des programmes, par manque de persistance des produits, l'efficacité baisse entre la notation de sortie d'hiver et celle réalisée en mai.

Malgré des conditions favorables pour des applications précoces de sulfonylurées en sortie d'hiver, les efficacités finales des programmes sont insuffisantes.

Dans ce contexte de résistance plus fréquente de certaines adventices et de diminution du nombre de matières actives utilisables, le raisonnement du désherbage doit impérativement prendre en compte les leviers agronomiques mobilisables (rotation, dates de semis...) afin de diminuer le stock semencier des parcelles.



Avant tout traitement phytosanitaire vérifier l'usage et la dose sur : <https://ephy.anses.fr/>
BSV disponible sur : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal>